

Violation de données : quelles conséquences pour les victimes ?



© 2026 Les Echos Publishing

Acteurs du commerce en ligne ou physique, de l'assurance ou des mutuelles, opérateurs de logistique et de livraison... les entreprises visées par des opérations de violation de données viennent de tous les secteurs. Selon le site [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), ces opérations tiennent souvent à des défauts de sécurisation des systèmes d'information, des compromissions d'identifiants de comptes, des intrusions dans les infrastructures informatiques ou des incidents liés à des prestataires ou à des partenaires (attaques de la chaîne d'approvisionnement).

Des conséquences pas seulement pour l'espace cyber

Les données obtenues (nom, prénom, adresse, courriel, n° de téléphone ou de Sécurité sociale, RIB) permettent aux cybercriminels de créer différents types d'escroquerie qui ont des conséquences plus ou moins lourdes pour les victimes. Ces données peuvent, par exemple, être utilisées dans le cadre de campagnes d'hameçonnage personnalisées ou d'escroqueries par ingénierie sociale (fraude au faux conseiller bancaire, fraude au virement...).

Cybermalveillance alerte également sur le fait que les conséquences ne se limitent plus à l'espace cyber, mais se poursuivent aussi dans l'espace physique avec, notamment pour les possesseurs de cryptomonnaies, des enlèvements, des séquestrations, des tortures et actes de barbarie, qui doivent inciter les entreprises à soigner la sécurité de leurs données.

Pour en savoir plus : www.cybermalveillance.gouv.fr

© 2026 Les Echos Publishing